

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.10.2022
2.1	12.04.2023	800001002430	Date d'impression 09.09.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	Shell GtL Fuel
Code du produit	:	002D1273
Numéro d'enregistrement UE	:	01-0000020119-75
No.-CAS	:	848301-67-7
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	:	93G1-40AP-A00K-9WJ6

No.-CE	:	481-740-5
--------	---	-----------

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Carburant Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.
--	---	---

Utilisations déconseillées	:	Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.
----------------------------	---	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur	:	Shell France SAS Landscape 22 Rte de la Demi-Lune F-92800 Puteaux
Téléphone	:	(+33) 0969366018
Téléfax	:	(+33) 0969366030
Contact pour la FDS	:	Pour tout renseignement concernant le contenu de cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez s'il vous plait contacter fuelSDS@shell.com par courriel

1.4 Numéro d'appel d'urgence	:	Shell (en France 24/24h): 0800 33 86 86 (+33 4 82 90 75 50) ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
------------------------------	---	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

DANGERS PHYSIQUES:
Non classé comme danger physique selon les critères du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
Produit non classé dangereux pour l'environnement selon les critères du règlement CLP.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

Prévention:
P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.

Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:
P405 Garder sous clef.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut s'enflammer sur les surfaces dont la température est supérieure aux températures d'auto-inflammation.

Les vapeurs présentes dans l'espace libre des réservoirs et des conteneurs peuvent s'enflammer et exploser à des températures supérieures à la température d'auto-inflammation, lorsque les concentrations de vapeurs se situent dans la plage d'inflammabilité.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nature chimique : Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir d'une charge d'alimentation dérivée d'une hydrogénation catalytique du monoxyde de carbone (procédé Fischer-Tropsch), facultativement suivie d'un ou de plusieurs des procédés suivants : hydrotraitement, hydroisomérisation, hydrocraquage. Elle comprend essentiellement des hydrocarbures aliphatiques ramifiés et linéaires présentant un nombre d'atomes carbone dans la gamme C8 à C26 et bouillant à une plage de températures allant approximativement de 120 à 380 °C (248 à 716 °F).

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)
Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits	848301-67-7 481-740-5	<= 100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

-
- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Protection pour les secouristes | : | En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement. |
| En cas d'inhalation | : | Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Si les symptômes persistent, demander un avis médical. |
| En cas de contact avec la peau | : | Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Laver les yeux avec beaucoup d'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.
Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration.
Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|--|
| Symptômes | : | N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.
Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue. |
|-----------|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.10.2022
2.1	12.04.2023	800001002430	Date d'impression 09.09.2025

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.
Potentialité de générer des pneumonies.
Ne pas faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.
Les produits de combustion peuvent comprendre:
Un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air et de gaz (fumée).
Monoxyde de carbone.
Composés organiques et non-organiques non identifiés.
Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à des températures inférieures au point éclair.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : 6.1.1 Pour les non-secouristes:
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.
Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.
6.1.2 Pour les secouristes:
Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.
Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.
Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.
Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Consulter le fournisseur pour de plus amples conseils sur la manipulation, le transfert du produit, le stockage et le nettoyage des cuves.

Conseils pour une manipulation sans danger :

- Éviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.
- Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.
- Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Éliminer toutes les causes d'inflammation. Éviter les étincelles.
- En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.
- Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).
- Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Transfert de Produit :

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Être conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage :

- Stockage en fûts et petits conteneurs:
- Ne pas empiler plus de 3 fûts les uns sur les autres.
- Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur.

Stockage en citerne:

Les réservoirs doivent être spécialement conçus pour pouvoir être utilisés avec ce produit.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie.

Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Exemple, de matériaux adaptés qui ont été testés spécifiquement pour leur compatibilité avec le produit: le polyéthylène haute densité (PEHD), le polypropylène (PP) et le Viton® (FKM : Elastomère fluorocarboné)., Pour les garnitures de conteneurs, utiliser une peinture époxy avec agent durcisseur aminé., Pour les joints d'étanchéité et les joints statiques, utiliser : du graphite, du Téflon® (PTFE: PolyTétraFluoroEthylène) , du Viton A®, du Viton B®.

Matière non-appropriée: Selon leurs caractéristiques et l'utilisation projetée, certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir aux conteneurs ou leurs revêtements internes. Exemples de matières à éviter: Caoutchouc naturel (NR: Natural Rubber), Caoutchouc nitrile (NBR: Nitril Butadiene Rubber), Caoutchouc EPDM (Ethylène-Propylène-Diène-Monomère), Polyméthacrylate de méthyle (PMMA), Polystyrène, Polycholure de Vinyl (PVC : PolyVinylChloride), PolyIsoButylène (PIB)., Toutefois, certaines de ces matières peuvent convenir pour les gants de protection.

Consignes concernant les récipients : Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs. Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :
Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique).
IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun établi.

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Remarques:	Aucune valeur d'exposition DNEL n'a été établie.
------------	--

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Cette substance est un hydrocarbure de composition complexe, inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées pour calculer les concentrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible d'identifier une seule concentration PNEC typique pour de telles substances.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. À vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Approuvé conforme aux normes de l'UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : En cas de contact prolongé ou fréquent. Caoutchouc nitrile. Pour protéger l'équipement contre un contact ou des projections accidentels - Caoutchouc néoprénique. PVC.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

: Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d'être exposées.
Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.
si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.
Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.
Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux substances chimiques.

Protection respiratoire

: Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.
Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.
Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Sélectionner un filtre adapté aux mélanges de particules/ gaz et vapeurs organiques conforme aux normes EN14387 et EN143 [filtre de type A/P à utiliser contre certains gaz et vapeurs organiques, dont le point d'ébullition est > 65 °C (149 °F), et contre les particules.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.10.2022
2.1	12.04.2023	800001002430	Date d'impression 09.09.2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	Odeur non nauséabonde
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	150 - 350 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
------------------------------	---	----------------

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	5,0 %(V)
---	---	----------

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	0,5 %(V)
---	---	----------

Point d'éclair	:	61 - 75 °C
----------------	---	------------

Température d'auto-inflammation	:	env. 210 °C
---------------------------------	---	-------------

Température de décomposition

Température de décomposition	:	Donnée non disponible
------------------------------	---	-----------------------

pH	:	Non applicable
----	---	----------------

Viscosité

Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
----------------------	---	-----------------------

Viscosité, cinématique	:	2 - 4,5 mm ² /s (40 °C)
------------------------	---	------------------------------------

Solubilité(s)

Hydrosolubilité	:	négligeable
-----------------	---	-------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: > 6,5
Pression de vapeur	:	0,4 kPa (38,0 °C) Méthode: Non spécifié Donnée non disponible (50,0 °C) Méthode: Non spécifié
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	779 kg/m ³ (15,0 °C)
Densité de vapeur relative	:	> 4

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Conductivité	:	Faible conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Réagit avec les oxydants forts.
-----------------------	---	---------------------------------

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres causes d'inflammation. Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à
---------------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Faible toxicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL 50 (lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Faible toxicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Légère irritation cutanée.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Non irritant pour la peau.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Légère irritation oculaire.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Non irritant pour les yeux.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Non cancérogène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Non cancérogène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits	Aucune classification relative à la cancérogénicité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.10.2022
2.1	12.04.2023	800001002430	Date d'impression 09.09.2025

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans
- Evaluation les catégories 1A/1B.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Effets sur la fertilité : Remarques: N'altère pas la fertilité., Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans
- Evaluation les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut entraîner un évanouissement et/ou la mort.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.10.2022
2.1	12.04.2023	800001002430	Date d'impression 09.09.2025

cation ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Légèrement irritant pour le système respiratoire. Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l Pratiquement non toxique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l Pratiquement non toxique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: Remarques: NOEC/NOEL > 10 - <=100 mg/l
Toxicité pour les microorganismes	: Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l Pratiquement non toxique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Toxicité pour les poissons	: LL50 : > 1.000 mg/l Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: LL50 : > 1.000 mg/l Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: LL50 : > 1.000 mg/l Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour les microorganismes	: LL50 : > 100 mg/l Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 100 mg/l Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 32 mg/l Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

Remarques: Non persistant selon les critères de l'OMI.
Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révisions successives ».

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Biodégradabilité : Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Facilement biodégradable.
S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants susceptibles de bioaccumulation.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants susceptibles de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: D'importantes quantités de produit peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines., Flotte sur l'eau., S'évapore partiellement de la surface de l'eau ou du sol, mais une proportion significative y demeurera encore après une journée.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., S'évapore partiellement de la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

surface de l'eau ou du sol, mais une proportion significative y demeurera encore après une journée., D'importantes quantités de produit peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Les pellicules se formant à la surface de l'eau peuvent affecter le transfert d'oxygène et nuire aux organismes.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Information écologique supplémentaire : Les pellicules se formant à la surface de l'eau peuvent affecter le transfert d'oxygène et nuire aux organismes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.
Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

adéquates conformément aux réglementations applicables.
Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.
Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.
MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.
Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion.
Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés.
Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.
Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou l'élimination des déchets.
Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le contenu de déchets.

Réglementation locale
Remarques : Code UE de destruction des déchets (CED)
13 08 99 huiles usagées non spécifiées ailleurs.
L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
La classification des déchets relève toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: 1202
ADR	: 1202
RID	: 1202
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: CARBURANT DIESEL
ADR	: CARBURANT DIESEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RID : CARBURANT DIESEL

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3

ADR : 3

RID : 3

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (F)

CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans la navigation : NST 3251 Carburants pour moteurs Diesel.

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémentaires : Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime. Pour l'expédition en vrac, ce produit a été classé à l'Annexe I (gasoil).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Produit non soumis à autorisation selon le règlement REACH.

Autres réglementations:

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17

- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Selon la nature du produit et la quantité stockée vérifier l'applicabilité du Code de l'environnement : art. R511-9 - Nomenclature des installations classées.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

TSCA : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

AIIC : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.10.2022
2.1	12.04.2023	800001002430	Date d'impression 09.09.2025

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation	:	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Autres informations	:	Ce produit est destiné à être utilisé uniquement dans des installations confinées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1	Date de révision: 12.04.2023	Numéro de la FDS: 800001002430	Date de dernière parution: 07.10.2022 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:

Asp. Tox. 1 H304

Procédure de classification:

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : - Industriel
Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
Utilisation comme combustible

Utilisations - Travailleur

Titre : - Activités professionnelles
Utilisation comme combustible

Utilisations - Consommateur

Titre : - consommateur
Utilisation comme combustible

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.10.2022
2.1	12.04.2023	800001002430	Date d'impression 09.09.2025

Titre : Utilisation comme combustible
- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010277	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire: ,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Part du tonnage européen utilisée dans la région:	3,95E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1E+06
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,00E+06
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	3,33E+06
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	40
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par empoisonnement secondaire de l'eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
technique typique du traitement des eaux usées sur site a une capacité de séparation de (%):	99
aucune limite d'émission aérienne exigée; l'efficacité nécessaire de rétention s'élève à 0%.	
Traitement des eaux usées in situ obligatoire.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	99
Séparation huile/eau et traitement biologique secondaire requis.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	99
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	9,5E+08
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	1E+04
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

cales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3

ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010279	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a, ESVOC SpERC 6.1a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:.
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2,05E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,731
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,50E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,00E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raison de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des eaux usées n'est nécessaire sur site.	
aucune limite d'émission aérienne exigée; l'efficacité nécessaire de rétention s'élève à 0%.	
Un traitement biologique secondaire des eaux usées (sur place ou hors site) est nécessaire.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,5E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

--

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.	
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.	
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010280	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de ses échantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et ses activités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%, Sauf indication contraire:
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	9,21E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2,33E+06
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,002
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	4,66E+02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,55E+03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1E-04
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1E-07
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par empoisonnement secondaire de l'eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
aucune limite d'émission aérienne exigée; l'efficacité nécessaire de rétention s'élève à 0%.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	99
Séparation huile/eau et traitement biologique secondaire requis.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	99
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	5,2E+04
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3

ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010281	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%. Sauf indication contraire;
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	8,42E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2,13E+06
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,141
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,00E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,00E+05
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	2,5E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	5,0E-06
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raison de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des eaux usées n'est nécessaire sur site.	
aucune limite d'émission aérienne exigée; l'efficacité nécessaire de rétention s'élève à 0%.	
Un traitement biologique secondaire des eaux usées (sur place ou hors site) est nécessaire.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	7,1E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

--

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.	
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.	
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010282	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, à l'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:.
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	1,82E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	4,60E+05

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Part du tonnage régional utilisée localement:	0,652
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,50E+05
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,00E+05
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	5,00E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par empoisonnement secondaire de l'eau douce .	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	95
Traitement des eaux usées in situ obligatoire.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	99
Séparation huile/eau et traitement biologique secondaire requis.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	99
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	9,3E+06
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	
Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	
SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	
Section 4.2 - Environnement	
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.	
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.	
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.	
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010283	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, à l'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:.
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	2,94E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,45E+05

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Part du tonnage régional utilisée localement:	0,02
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,49E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	4,97E+03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-04
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-05
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
aucune limite d'émission aérienne exigée; l'efficacité nécessaire de rétention s'élève à 0%.	
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Non applicable.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	
Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	
Section 4.2 - Environnement	
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010284	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
------------------	---

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	ne pas appliquer sans gants.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	3,04E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,70E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,02
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,54E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	4,22E+03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-04
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-05
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	1,0E-05

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GtL Fuel

Version 2.1 Date de révision: 12.04.2023 Numéro de la FDS: 800001002430 Date de dernière parution: 07.10.2022
Date d'impression 09.09.2025

(seulement régional):	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.04.2023
2.2	28.02.2025	800001033513	Date d'impression 09.09.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	Shell GTL Fuel Marine
Code du produit	:	002D2541
Numéro d'enregistrement UE	:	01-0000020119-75
No.-CAS	:	848301-67-7
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	:	D8G1-40QF-X00K-MKQA

No.-CE	:	481-740-5
--------	---	-----------

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Carburant à utiliser dans les moteurs diesel marins, les chaudières, les fours et autres installations de combustion. Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.
--	---	---

Utilisations déconseillées	:	Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.
----------------------------	---	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur	:	Shell France SAS Landscape 22 Rte de la Demi-Lune F-92800 Puteaux
Téléphone	:	(+33) 0969366018
Téléfax	:	(+33) 0969366030
Contact pour la FDS	:	Pour tout renseignement concernant le contenu de cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez s'il vous plait contacter fuelSDS@shell.com par courriel

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Shell (en France 24/24h): 0800 33 86 86 (+33 4 82 90 75 50)
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.04.2023
2.2	28.02.2025	800001033513	Date d'impression 09.09.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

DANGERS PHYSIQUES:
Non classé comme danger physique selon les critères du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
Produit non classé dangereux pour l'environnement selon les critères du règlement CLP.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

Prévention:
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:
P405 Garder sous clef.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

2.3 Autres dangers

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut s'enflammer sur les surfaces dont la température est supérieure aux températures d'auto-inflammation.

Les vapeurs présentes dans l'espace libre des réservoirs et des conteneurs peuvent s'enflammer et exploser à des températures supérieures à la température d'auto-inflammation, lorsque les concentrations de vapeurs se situent dans la plage d'inflammabilité.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nature chimique : Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir d'une charge d'alimentation dérivée d'une hydrogénation catalytique du monoxyde de carbone (procédé Fischer-Tropsch), facultativement suivie d'un ou de plusieurs des procédés suivants : hydrotraitement, hydroisomérisation, hydrocraquage. Elle comprend essentiellement des hydrocarbures aliphatiques ramifiés et linéaires présentant un nombre d'atomes carbone dans la gamme C8 à C26 et bouillant à une plage de températures allant approximativement de 120 à 380 °C (248 à 716 °F).

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits	848301-67-7 481-740-5 01-0000020119-75	Asp. Tox. 1; H304	<= 100

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale. |
| Protection pour les secouristes | : | En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement. |
| En cas d'inhalation | : | Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Si les symptômes persistent, demander un avis médical. |
| En cas de contact avec la peau | : | Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Laver les yeux avec beaucoup d'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.
Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration.
Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|--|
| Symptômes | : | N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé. |
|-----------|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique. Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils. Potentialité de générer des pneumonies.
------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.
--------------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser d'eau en jet.
----------------------------------	---------------------------------

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie. Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air et de gaz (fumée). Monoxyde de carbone. Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à des températures inférieures au point éclair.
--	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.04.2023
2.2	28.02.2025	800001033513	Date d'impression 09.09.2025

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : 6.1.1 Pour les non-secouristes:
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.
Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.
6.1.2 Pour les secouristes:
Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.
Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Éliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.
Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.
Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.
S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales
Consulter le fournisseur pour de plus amples conseils sur la manipulation, le transfert du produit, le stockage et le nettoyage des cuves.

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.
Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.
Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.
En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.
Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).
Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Transfert de Produit : Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

: Stockage en fûts et petits conteneurs:
Ne pas empiler plus de 3 fûts les uns sur les autres.
Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.
Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur.
Stockage en citerne:
Les réservoirs doivent être spécialement conçus pour pouvoir être utilisés avec ce produit.
Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).
Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.
Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.
Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.
Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.
Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.
Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- Matériel d'emballage** : Matière appropriée: Exemple, de matériaux adaptés qui ont été testés spécifiquement pour leur compatibilité avec le produit: le polyéthylène haute densité (PEHD), le polypropylène (PP) et le Viton ® (FKM : Elastomère fluorocarboné)., Pour les garnitures de conteneurs, utiliser une peinture époxy avec agent durcisseur aminé., Pour les joints d'étanchéité et les joints statiques, utiliser : du graphite, du Téflon ® (PTFE: PolyTétraFluoroEthylène) , du Viton A ®, du Viton B ®.
Matière non-appropriée: Selon leurs caractéristiques et l'utilisation projetée, certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir aux conteneurs ou leurs revêtements internes. Exemples de matières à éviter: Caoutchouc naturel (NR: Natural Rubber), Caoutchouc nitrile (NBR: Nitril Butadiene Rubber), Caoutchouc EPDM (Ethylène-Propylène-Diène-Monomère), Polyméthacrylate de méthyle (PMMA), Polystyrène, Polycholure de Vinyl (PVC : PolyVinylChloride), PolyIsoButylène (PIB)., Toutefois, certaines de ces matières peuvent convenir pour les gants de protection.
- Consignes concernant les récipients** : Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs. Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s)** : Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :
Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique).
IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide
- Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun établi.

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Remarques:	Aucune valeur d'exposition DNEL n'a été établie.
------------	--

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Cette substance est un hydrocarbure de composition complexe, inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées pour calculer les concentrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible d'identifier une seule concentration PNEC typique pour de telles substances.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Approuvé conforme aux normes de l'UE EN166.

Protection des mains

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : En cas de contact prolongé ou fréquent. Caoutchouc nitrile. Pour protéger l'équipement contre un contact ou des projections accidentels - Caoutchouc néoprénique. PVC.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps : Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d'être exposées.

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.

Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

substances chimiques.

- Protection respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.
- Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.
- Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.
- Sélectionner un filtre adapté aux mélanges de particules/ gaz et vapeurs organiques conforme aux normes EN14387 et EN143 [filtre de type A/P à utiliser contre certains gaz et vapeurs organiques, dont le point d'ébullition est > 65 °C (149 °F), et contre les particules.
- Risques thermiques : Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide
- Couleur : Différentes couleurs
- Odeur : Odeur non nauséabonde
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point de fusion / congélation : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : 150 - 350 °C

Inflammabilité

- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 5,0 %(V)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

rieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 0,5 %(V)

Point d'éclair : 61 - 75 °C

Température d'auto-inflammation : env. 210 °C

Température de décomposition
Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 3,8 mm²/s (40 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6,5

Pression de vapeur : 0,4 kPa (38,0 °C)
Méthode: Non spécifié

Donnée non disponible (50,0 °C)
Méthode: Non spécifié

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Typique 779,0 kg/m³ (15 °C)

765 - 800 kg/m³ (15,0 °C)
Méthode: Non spécifié

Densité de vapeur relative : > 4

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.04.2023
2.2	28.02.2025	800001033513	Date d'impression 09.09.2025

Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Conductivité	:	Faible conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragrophes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Informations sur les voies d'exposition probables : l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL 50 (rat): > 5.000 mg/kg Remarques: Faible toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	: CL 50 (Rat): > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL 50 (lapin): > 5.000 mg/kg Remarques: Faible toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques	: Légère irritation cutanée. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------	--

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Remarques : Non irritant pour la peau.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Légère irritation oculaire.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Non irritant pour les yeux.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

cation ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Non cancérogène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Non cancérogène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Effets sur la fertilité : Remarques: N'altère pas la fertilité., Non toxique pour le déve-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.04.2023
2.2	28.02.2025	800001033513	Date d'impression 09.09.2025

loppement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans
- Evaluation les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut entraîner un évanouissement et/ou la mort.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Légèrement irritant pour le système respiratoire. Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: NOEC/NOEL > 10 - <=100 mg/l

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Toxicité pour les poissons : LL50 : > 1.000 mg/l
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : LL50 : > 1.000 mg/l
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : LL50 : > 1.000 mg/l
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les microorganismes : LL50 : > 100 mg/l
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 100 mg/l
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 32 mg/l
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

Remarques: Non persistant selon les critères de l'OMI.
Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révi-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.04.2023
2.2	28.02.2025	800001033513	Date d'impression 09.09.2025

sions successives ».

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Biodégradabilité : Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants susceptibles de bioaccumulation.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants susceptibles de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: D'importantes quantités de produit peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines., Flotte sur l'eau., S'évapore partiellement de la surface de l'eau ou du sol, mais une proportion significative y demeurera encore après une journée.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., S'évapore partiellement de la surface de l'eau ou du sol, mais une proportion significative y demeurera encore après une journée., D'importantes quantités de produit peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Les pellicules se formant à la surface de l'eau peuvent affecter le transfert d'oxygène et nuire aux organismes.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Information écologique supplémentaire : Les pellicules se formant à la surface de l'eau peuvent affecter le transfert d'oxygène et nuire aux organismes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.
Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.
Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.
Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.
MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.04.2023
2.2	28.02.2025	800001033513	Date d'impression 09.09.2025

	qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.
Emballages contaminés	: Vider complètement le récipient. Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux. Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou l'élimination des déchets. Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le contenu de déchets.
Réglementation locale Remarques	: Code UE de destruction des déchets (CED) 13 08 99 huiles usagées non spécifiées ailleurs. L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La classification des déchets relève toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: 1202
ADR	: 1202
RID	: 1202
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: GAZOLE
ADR	: GAZOLE
RID	: GAZOLE
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 3
ADR	: 3
RID	: 3
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.04.2023
2.2	28.02.2025	800001033513	Date d'impression 09.09.2025

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Étiquettes	: 3 (F)
CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans la navigation	: NST 3251 Gazole

ADR

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3

RID

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3

IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	: non
--------------------------------	-------

ADR

Dangereux pour l'environnement	: non
--------------------------------	-------

RID

Dangereux pour l'environnement	: non
--------------------------------	-------

IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
------	---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	: Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.
-----------	--

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémentaires	: Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent
------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

taires	quent pour toute expédition en vrac par voie maritime. Pour l'expédition en vrac, ce produit a été classé à l'Annexe I (ga-soil).
---------------	---

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation selon le règlement REACH.
(Annexe XIV)

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %

Autres réglementations:

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17

- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Selon la nature du produit et la quantité stockée vérifier l'applicabilité du Code de l'environnement : art. R511-9 - Nomenclature des installations classées.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

TSCA : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

AIIC : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

IECSC : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

PICCS : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.04.2023
2.2	28.02.2025	800001033513	Date d'impression 09.09.2025

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Ce produit est destiné à être utilisé uniquement dans des installations confinées.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2	Date de révision: 28.02.2025	Numéro de la FDS: 800001033513	Date de dernière parution: 19.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:

Asp. Tox. 1 H304

Procédure de classification:

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible
- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation comme combustible
- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.04.2023
2.2	28.02.2025	800001033513	Date d'impression 09.09.2025

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010277	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:.,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		3,95E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1E+06
Part du tonnage régional utilisée localement:		1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,00E+06
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	3,33E+06
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	40
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par empoisonnement secondaire de l'eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
technique typique du traitement des eaux usées sur site a une capacité de séparation de (%):	99
aucune limite d'émission aérienne exigée; l'efficacité nécessaire de rétention s'élève à 0%.	
Traitement des eaux usées in situ obligatoire.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	99
Séparation huile/eau et traitement biologique secondaire requis.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	99
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	9,5E+08
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	1E+04
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
------------------	-----------------------------------

Section 3.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
------------------	--

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010279	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a, ESVOC SpERC 6.1a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:.	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0.1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2,05E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,731
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,50E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,00E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raison de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des eaux usées n'est nécessaire sur site.	
aucune limite d'émission aérienne exigée; l'efficacité nécessaire de rétention s'élève à 0%.	
Un traitement biologique secondaire des eaux usées (sur place ou hors site) est nécessaire.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,5E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3

ESTIMATION DE L'EXPOSITION

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Section 3.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010280	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de ses échantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et ses activités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:;	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		9,21E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,33E+06

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Part du tonnage régional utilisée localement:	0,002
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	4,66E+02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,55E+03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1E-04
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1E-07
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par empoisonnement secondaire de l'eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
aucune limite d'émission aérienne exigée; l'efficacité nécessaire de rétention s'élève à 0%.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de $\geq$ (%):	99
Séparation huile/eau et traitement biologique secondaire requis.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	99
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	5,2E+04
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

--

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.	
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.	
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010281	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		8.42E-01

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2,13E+06
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,141
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,00E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,00E+05
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	2,5E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	5,0E-06
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raison de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des eaux usées n'est nécessaire sur site.	
aucune limite d'émission aérienne exigée; l'efficacité nécessaire de rétention s'élève à 0%.	
Un traitement biologique secondaire des eaux usées (sur place ou hors site) est nécessaire.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	7,1E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3

ESTIMATION DE L'EXPOSITION

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Section 3.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010282	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, à l'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:.	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		1,82E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		4,60E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,652
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,50E+05
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		5.00E+05

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	5,00E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par empoisonnement secondaire de l'eau douce .	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	95
Traitement des eaux usées in situ obligatoire.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	99
Séparation huile/eau et traitement biologique secondaire requis.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	99
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	9,3E+06
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010283	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, à l'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:.
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	2,94E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,45E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,02
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,49E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	4,97E+03

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-04
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-05
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
aucune limite d'émission aérienne exigée; l'efficacité nécessaire de rétention s'élève à 0%.	
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Non applicable.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.04.2023
2.2	28.02.2025	800001033513	Date d'impression 09.09.2025

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010284	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	ne pas appliquer sans gants.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	3,04E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,70E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,02
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,54E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	4,22E+03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-04
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-05
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-05
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Marine

Version 2.2 Date de révision: 28.02.2025 Numéro de la FDS: 800001033513 Date de dernière parution: 19.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	Shell GTL Fuel Off-Road
Code du produit	:	002D5720
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	:	QCG1-N0DV-8002-8X9D

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Carburant pour usage dans les moteurs diesel des véhicules tout-terrain, les chaudières et autre équipement à combustion. Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.
--	---	--

Utilisations déconseillées	:	Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.
----------------------------	---	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur	:	Shell France SAS Landscape 22 Rte de la Demi-Lune F-92800 Puteaux
Téléphone	:	(+33) 0969366018
Téléfax	:	(+33) 0969366030
Contact pour la FDS	:	Pour tout renseignement concernant le contenu de cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez s'il vous plait contacter fuelSDS@shell.com par courriel

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Shell (en France 24/24h): 0800 33 86 86 (+33 4 82 90 75 50)
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2	Date de révision: 27.02.2025	Numéro de la FDS: 800010027812	Date de dernière parution: 21.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

DANGERS PHYSIQUES:
Non classé comme danger physique selon les critères du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
Produit non classé dangereux pour l'environnement selon les critères du règlement CLP.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

Prévention:
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:
P405 Garder sous clef.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2 Date de révision: 27.02.2025 Numéro de la FDS: 800010027812 Date de dernière parution: 21.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut s'enflammer sur les surfaces dont la température est supérieure aux températures d'auto-inflammation.

Les vapeurs présentes dans l'espace libre des réservoirs et des conteneurs peuvent s'enflammer et exploser à des températures supérieures à la température d'auto-inflammation, lorsque les concentrations de vapeurs se situent dans la plage d'inflammabilité.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir d'une charge d'alimentation dérivée d'une hydrogénation catalytique du monoxyde de carbone (procédé Fischer-Tropsch), facultativement suivie d'un ou de plusieurs des procédés suivants : hydrotraitement, hydroisomérisation, hydrocraquage. Elle comprend essentiellement des hydrocarbures aliphatiques ramifiés et linéaires présentant un nombre d'atomes carbone dans la gamme C8 à C26 et bouillant à une plage de températures allant approximativement de 120 à 380 °C (248 à 716 °F).

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits	848301-67-7 481-740-5 01-0000020119-75	Asp. Tox. 1; H304	<= 100

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2	Date de révision: 27.02.2025	Numéro de la FDS: 800010027812	Date de dernière parution: 21.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale. |
| Protection pour les secouristes | : | En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement. |
| En cas d'inhalation | : | Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Si les symptômes persistent, demander un avis médical. |
| En cas de contact avec la peau | : | Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Laver les yeux avec beaucoup d'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.
Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration.
Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|--|
| Symptômes | : | N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.
Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans |
|-----------|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.
Potentialité de générer des pneumonies.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.
Les produits de combustion peuvent comprendre:
Un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air et de gaz (fumée).
Monoxyde de carbone.
Composés organiques et non-organiques non identifiés.
Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à des températures inférieures au point éclair.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : 6.1.1 Pour les non-secouristes:
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.
Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.
6.1.2 Pour les secouristes:
Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.
Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Éliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.
Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.
Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2	Date de révision: 27.02.2025	Numéro de la FDS: 800010027812	Date de dernière parution: 21.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.
Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.
S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales
Consulter le fournisseur pour de plus amples conseils sur la manipulation, le transfert du produit, le stockage et le nettoyage des cuves.

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.
Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.
Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.
En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.
Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).
Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Transfert de Produit : Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peu-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2	Date de révision: 27.02.2025	Numéro de la FDS: 800010027812	Date de dernière parution: 21.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

vent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage :

Stockage en fûts et petits conteneurs:
Ne pas empiler plus de 3 fûts les uns sur les autres.
Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.
Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur.

Stockage en citerne:
Les réservoirs doivent être spécialement conçus pour pouvoir être utilisés avec ce produit.
Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).
Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.
Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.
Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.
Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.
Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.
Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2	Date de révision: 27.02.2025	Numéro de la FDS: 800010027812	Date de dernière parution: 21.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- Matériel d'emballage** : Matière appropriée: Exemple, de matériaux adaptés qui ont été testés spécifiquement pour leur compatibilité avec le produit: le polyéthylène haute densité (PEHD), le polypropylène (PP) et le Viton® (FKM : Elastomère fluorocarboné)., Pour les garnitures de conteneurs, utiliser une peinture époxy avec agent durcisseur aminé., Pour les joints d'étanchéité et les joints statiques, utiliser : du graphite, du Téflon® (PTFE: PolyTétraFluoroEthylène) , du Viton A®, du Viton B®.
Matière non-appropriée: Selon leurs caractéristiques et l'utilisation projetée, certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir aux conteneurs ou leurs revêtements internes. Exemples de matières à éviter: Caoutchouc naturel (NR: Natural Rubber), Caoutchouc nitrile (NBR: Nitril Butadiene Rubber), Caoutchouc EPDM (Ethylène-Propylène-Diène-Monomère), Polyméthacrylate de méthyle (PMMA), Polystyrène, Polycholure de Vinyl (PVC : PolyVinylChloride), PolyIsobutylène (PIB)., Toutefois, certaines de ces matières peuvent convenir pour les gants de protection.
- Consignes concernant les récipients** : Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs. Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s)** : Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques : Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique).
IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide
- Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun établi.

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Remarques:	Aucune valeur d'exposition DNEL n'a été établie.
------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2 Date de révision: 27.02.2025 Numéro de la FDS: 800010027812 Date de dernière parution: 21.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Cette substance est un hydrocarbure de composition complexe, inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées pour calculer les concentrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible d'identifier une seule concentration PNEC typique pour de telles substances.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :
Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.
Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.
La ventilation par aspiration locale est recommandée.
Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.
Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.
Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.
Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.
Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.
Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.
Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Approuvé conforme aux normes de l'UE EN166.

Protection des mains

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2	Date de révision: 27.02.2025	Numéro de la FDS: 800010027812	Date de dernière parution: 21.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : En cas de contact prolongé ou fréquent. Caoutchouc nitrile. Pour protéger l'équipement contre un contact ou des projections accidentels - Caoutchouc néoprénique. PVC.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps : Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d'être exposées.

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2	Date de révision: 27.02.2025	Numéro de la FDS: 800010027812	Date de dernière parution: 21.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux substances chimiques.

Protection respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Sélectionner un filtre adapté aux mélanges de particules/ gaz et vapeurs organiques conforme aux normes EN14387 et EN143 [filtre de type A/P à utiliser contre certains gaz et vapeurs organiques, dont le point d'ébullition est > 65 °C (149 °F), et contre les particules.

Risques thermiques : Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: Différentes couleurs
Odeur	: Odeur non nauséabonde
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 180 - 380 °C
Inflammabilité	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité	
Limite d'explosivité, su-	: 5,0 %(V)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2	Date de révision: 27.02.2025	Numéro de la FDS: 800010027812	Date de dernière parution: 21.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Limite inférieure / Limite
d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 0,5 %(V)

Point d'éclair : 61 - 75 °C

Température d'auto-inflammation : env. 210 °C

Température de décomposition
Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité
Viscosité, cinématique : 2,0 - 4,5 mm²/s (40,0 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6,5

Pression de vapeur : 0,4 kPa (38,0 °C)
Méthode: Non spécifié
Donnée non disponible (50,0 °C)
Méthode: Non spécifié

Densité : 774 - 782 kg/m³ (15 °C)
Méthode: Non spécifié
765 - 800 kg/m³ (15,0 °C)
Méthode: Non spécifié

Densité de vapeur relative : > 4

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Conductivité	: Faible conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphe suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

Toxicité aiguë

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Faible toxicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL 50 (lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Faible toxicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

- Remarques : Légère irritation cutanée.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

- Remarques : Non irritant pour la peau.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Légère irritation oculaire.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Non irritant pour les yeux.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2 Date de révision: 27.02.2025 Numéro de la FDS: 800010027812 Date de dernière parution: 21.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

germinales- Evaluation les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Non cancérigène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Non cancérigène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité :
Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Effets sur la fertilité :
Remarques: N'altère pas la fertilité., Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut entraîner un évanouissement et/ou la mort.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2	Date de révision: 27.02.2025	Numéro de la FDS: 800010027812	Date de dernière parution: 21.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Légèrement irritant pour le système respiratoire.
Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: NOEC/NOEL > 10 - <=100 mg/l

Toxicité pour les microorga- :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2	Date de révision: 27.02.2025	Numéro de la FDS: 800010027812	Date de dernière parution: 21.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

nismes

Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Toxicité pour les poissons	:	LL50 : > 1.000 mg/l Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	LL50 : > 1.000 mg/l Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	LL50 : > 1.000 mg/l Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour les microorganismes	:	LL50 : > 100 mg/l Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 100 mg/l Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 32 mg/l Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

Remarques: Non persistant selon les critères de l'OMI.
Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révisions successives ».

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

Biodégradabilité : Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants susceptibles de bioaccumulation.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants susceptibles de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: D'importantes quantités de produit peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines., Flotte sur l'eau., S'évapore partiellement de la surface de l'eau ou du sol, mais une proportion significative y demeurera encore après une journée.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., S'évapore partiellement de la surface de l'eau ou du sol, mais une proportion significative y demeurera encore après une journée., D'importantes quantités de produit peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Les pellicules se formant à la surface de l'eau peuvent affecter le transfert d'oxygène et nuire aux organismes.

Composants:

Distillats (Fischer-Tropsch) de C8 à C26 – ramifiés ou droits:

Information écologique supplémentaire : Les pellicules se formant à la surface de l'eau peuvent affecter le transfert d'oxygène et nuire aux organismes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.
Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.
Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.
Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.
MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.
Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

un risque d'explosion.
Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés.
Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.
Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou l'élimination des déchets.
Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le contenu de déchets.

Réglementation locale
Remarques

: Code UE de destruction des déchets (CED)
13 08 99 huiles usagées non spécifiées ailleurs.
L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
La classification des déchets relève toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: 1202
ADR	: 1202
RID	: 1202
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: CARBURANT DIESEL
ADR	: CARBURANT DIESEL
RID	: CARBURANT DIESEL
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 3
ADR	: 3
RID	: 3
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Étiquettes	: 3 (F)
CDNI Convention relative à	: NST 3251 Carburants pour moteurs Diesel.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

la gestion des déchets dans
la navigation

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3

IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	:	non
--------------------------------	---	-----

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	non
--------------------------------	---	-----

RID

Dangereux pour l'environnement	:	non
--------------------------------	---	-----

IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
------	---	---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	:	Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.
-----------	---	--

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation	:	Produit non soumis à autorisation
--	---	-----------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2	Date de révision: 27.02.2025	Numéro de la FDS: 800010027812	Date de dernière parution: 21.04.2023 Date d'impression 09.09.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

(Annexe XIV)

selon le règlement REACh.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

34c

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et nappes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Autres réglementations:

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17

- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Le produit est soumis à la loi DDADUE (Dispositions D'Adaptation de la législation au Droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable) du 16 juillet 2013 au niveau des articles 10 et 11, la transposition de la directive (2012/18/UE) Seveso III.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

TSCA : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

AICS : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

IECSC : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

PICCS : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Asp. Tox. : Danger par aspiration

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TCI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Ce produit est destiné à être utilisé uniquement dans des installations confinées.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:

Asp. Tox. 1 H304

Procédure de classification:

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : - Industriel
Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
Utilisation comme combustible

Utilisations - Travailleur

Titre : - Activités professionnelles
Utilisation comme combustible

Utilisations - Consommateur

Titre : - consommateur
Utilisation comme combustible

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible
- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation comme combustible
- consommateur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2 Date de révision: 27.02.2025 Numéro de la FDS: 800010027812 Date de dernière parution: 21.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010282

SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, à l'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:.
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	1,82E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	4,60E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,652
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,50E+05
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,00E+05

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2 Date de révision: 27.02.2025 Numéro de la FDS: 800010027812 Date de dernière parution: 21.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	5,00E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par empoisonnement secondaire de l'eau douce .	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	95
Traitement des eaux usées in situ obligatoire.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	99
Séparation huile/eau et traitement biologique secondaire requis.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	99
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	9,3E+06
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2 Date de révision: 27.02.2025 Numéro de la FDS: 800010027812 Date de dernière parution: 21.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2 Date de révision: 27.02.2025 Numéro de la FDS: 800010027812 Date de dernière parution: 21.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010283

SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, à l'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:.
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	2,94E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,45E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,02
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,49E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	4,97E+03

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2 Date de révision: 27.02.2025 Numéro de la FDS: 800010027812 Date de dernière parution: 21.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-04
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-05
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
aucune limite d'émission aérienne exigée; l'efficacité nécessaire de rétention s'élève à 0%.	
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Non applicable.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.04.2023
3.2	27.02.2025	800010027812	Date d'impression 09.09.2025

Section 4.1 - Santé

Non applicable.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2 Date de révision: 27.02.2025 Numéro de la FDS: 800010027812 Date de dernière parution: 21.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000010284	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Mesures d'ordre général (dégraissage cutané)	ne pas appliquer sans gants.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		3,04E-01
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		7,70E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,02
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,54E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		4,22E+03
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):		1,0E-04
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:		1,0E-05
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):		1,0E-05
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell GTL Fuel Off-Road

Version 3.2 Date de révision: 27.02.2025 Numéro de la FDS: 800010027812 Date de dernière parution: 21.04.2023
Date d'impression 09.09.2025

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.	

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.	